

Mémoire présenté dans le cadre du
Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne
À Saint-Joachim
1er avril 2013

Présenté par
Marie-Claude Paris Tanguay
765, Boulevard de l'Anse
Roberval, Québec
G8H 1Z1
marieparis@hotmail.ca

Présenté à
Bureau des Audiences Publiques en Environnement
11 avril 2013

Pour mon fils, Élio

*Parce qu'on n'hérite pas de la terre de nos parents,
on l'emprunte à nos enfants.*

Pour mes deux guerrières de grand-mères, Germaine et Marie-Claire

*Parce que le compte le plus rigide qu'un père (ou une mère) doive à son fils
est celui de l'honneur qu'il a reçu de ses ancêtres.*

Et pour les 6 citoyens et citoyennes de Saint-Joachim et des environs
qui sont allés signer le registre pour la tenue d'un référendum
sur la question de la pertinence d'un projet
aussi minable qu'une mini-centrale
au cœur d'un site aussi rempli de potentiel et de beauté
qu'est le Canyon Sainte-Anne

*Parce qu'il nous faut poser des gestes d'une si complète audace
que même ceux qui les réprimeront devront admettre
qu'un pouce de délivrance fut acquis.*

Écrire un mémoire, pour exprimer mon opinion, contre un projet qui est hors route... Par où commencer?

Je pense que de me présenter est un bon début.

Je m'appelle Marie-Claude Paris Tanguay et j'ai 31 ans. Je suis citoyenne de Roberval au Lac-St-Jean, mère d'un garçon de 10 ans, propriétaire d'un petit café-resto végétarien à Roberval, oui oui, à Roberval. Je travaille en réinsertion socio-professionnelle par les arts et je suis très impliquée dans toutes sortes de causes sociales et environnementales, toujours sur un fond de politique, puisque tout semble passer par là...

Il est totalement insensé que j'en puisse être à l'écriture d'un tel mémoire. Le fait que seul le promoteur puisse mettre fin à ce processus de «consultation» qu'est le BAPE est une aberration à mes yeux. Mais bon, puisqu'une tribune existe, impartiale ou pas, concernant un projet d'aménagement hydroélectrique sur un site récréotouristique québécois, je m'en voudrais de ne pas avoir tenté ma chance.

Voici ce que je peux lire sur l'accueil du site internet du Canyon Sainte-Anne :

«En vacances dans les régions de Québec ou de Charlevoix, l'époustouflante sortie au Canyon Sainte-Anne avec son imposante chute et ses ponts suspendus est une activité familiale incontournable. Entrez dans un spectaculaire et vertigineux Canyon. Plus haute que celle du Niagara, admirez la majestueuse chute Sainte-Anne de 74m qui gronde entre d'étroites parois de roches vieilles de 1,2 milliard d'années. Vibrez en traversant nos 3 ponts suspendus, dont un à 60 mètres au-dessus du gouffre!

Découvrez les marmites de géants et les cascades du mini-canyon. Défiez les esprits de la forêt avec les jeux Roc-ambolesques pour petits et grands. Vivez des émotions fortes avec nos vias ferrata et nos tyroliennes géantes. Avantagement situé à 30 minutes de Québec, en passant

devant la chute Montmorency et à 5 minutes de la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi que du Mont Sainte-Anne, l'entrée du Canyon Sainte-Anne se trouve directement sur la route 138 en direction de Charlevoix, du Massif de la Petite-Rivière-Saint-François et des baleines.

En couple, en groupe ou en famille, peu importe votre âge ou votre condition physique, une superbe journée d'activités en plein air vous attend au cœur de ce joyau de la nature!»

Wow! J'ai vraiment envie d'y aller! Seulement, avec une mini-centrale hydroélectrique, autant «au fil de l'eau» soit-elle, je n'irai pas. Et je peux aisément affirmer qu'à partir de nos jours, une part grandissante de touristes n'ira pas non plus. Nous sommes maintenant à l'ère de l'écotourisme et du réel développement durable, du moins au niveau du peuple qui, au risque de nommer pour rien une évidence, compose l'immense majorité de la clientèle touristique.

Ce que je veux voir, c'est un site mis en valeur avec respect. Avec du camping respectueux de l'environnement, de l'hébergement confortable mais simple, un festival fait dans le respect avec la nature au cœur, de la musique émergente, des arts, des oiseaux, des plantes indigènes, des activités éducatives pour mon enfant, et tout cela dans un site respecté pour ses qualités et son potentiel naturel. Et je veux surtout y aller l'hiver, ce qui ne semble pas possible en ce moment au Canyon Sainte-Anne, si je ne m'abuse.

Avec toutes ses activités concentrées autour de la chute Sainte-Anne, ses sentiers, ses 3 ponts suspendus, ses nombreux points d'observation, ses activités telles que tyroliennes qui attirent 100 000 visiteurs par année, ses truites, ses salamandres, ses grenouilles des marais, ses tortues des bois, ses nombreux oiseaux et plantes spéciales, son potentiel de développement hivernal et sa proximité d'un grand centre, je ne vois vraiment pas ce que le Canyon Sainte-Anne fera d'une mini-centrale. Je ne vois vraiment pas comment un tel projet, fixant le débit esthétique à 10 mètres cubes par seconde, alors que son débit moyen annuel est de 33 mètres cubes par seconde, soit 3 fois plus, pourrait ne pas décevoir les touristes non informés qui s'y présenteront. Je ne vois vraiment pas non plus la pertinence de mettre en danger l'écosystème diversifié qui y règne, avec un débit réservé minimum de 0,8 mètres cubes par seconde, revu à la baisse par le promoteur pour cause de rentabilité, alors que le débit écologique devrait être de 5 mètres cubes par seconde. Ce débit, encore une fois, est purement un débit de rentabilité. Et cette sacro-sainte rentabilité, pour tous les projets de mini-centrales, s'est bien préparée à pouvoir contourner les mesures de calcul hydrologiques en vigueur, à grand coup de «mesures compensatoires» et en minimisant la présence d'écosystèmes particuliers, par le biais d'études d'impacts bâclées et partisans par exemple. Cet écosystème présent au Canyon Sainte-Anne mérite d'être mis en valeur avec RESPECT, Monsieur le Président. Cet écosystème, cette chute et ce potentiel récréotouristique valent beaucoup plus qu'un demi-million par année pendant 20 ans et deux emplois permanent d'opérateurs, dont un à temps partiel, Monsieur le Président. Il vaut beaucoup plus que tous les chiffres traficotés que pourront aisément vous fournir le promoteur, surtout aussi bien équipé de fiscalistes qu'il est.

Voici un extrait du mémoire que j'ai présenté en avril dernier aux audiences du BAPE concernant le projet de Val-Jalbert, seul projet qui tient toujours la route malgré la majorité de la population en désaccord, qui s'est fait entendre supposément «en retard».

«Partons du mot valeur, puisqu'il est si indispensable en ce monde... La valeur, Monsieur le Président, peut s'évaluer en termes d'argent, bien sûr. Par contre, la valeur d'une chose, parlons ici de la noble et majestueuse chute de Val-Jalbert (remplacer ici par la Chute Sainte-Anne), la valeur donc, peut aussi représenter son importance, sa qualité.

En diminuant, ou en cherchant à diminuer cette forme de valeur propre à notre chute, on la dénigre, on la déprécie. Elle mériterait de biens grands honneurs, mais non, on s'entête à la rendre sans éclat, à ternir son honneur en la dépréciant, ce qui s'appelle, Monsieur le Président, déshonorer. Déshonorer cette chute de grande valeur, la traiter avec une indifférence hautaine mercantile, c'est lui témoigner du mépris, la rendre méprisable pour ce qu'elle est vraiment, ce qui peut se résumer à l'intérieur du mot avilir.

On parle ici de l'avilir, Monsieur le Président. Or, avilir, c'est aussi synonyme de dégrader. Parce que c'est exactement de cela qu'on parle ici, de dégrader, de faire perdre son grade à un monument naturel, de le mutiler.

Monsieur le Président, le vandalisme ne représente rien d'autre que l'action de détruire, de mutiler des œuvres d'art, des édifices, etc. Si nous considérons donc ce projet de vandale, on peut voir qu'il s'agit d'une personne qui détruit, mutile volontairement une œuvre d'art, un site, etc.

Je considère que ce projet de vandalisme est de surcroît diffamatoire envers la population du Lac-St-Jean, puisqu'il portera internationalement atteinte à la réputation des propriétaires de ce projet en nous mettant dans le même panier, étiqueté vandales, que le promoteur, et ce de manière vraiment durable.

On va tous être considérés comme responsables, en tant que détenteurs collectifs de ce site, de ne pas avoir fait avorter ce projet.»

Ces mots valent aussi bien pour la chute Sainte-Anne que pour la chute Ouatouchouan. Et la consultation sur le sujet doit être faite auprès de l'ensemble de la population du Québec, et particulièrement des Premières Nations. Les rivières, les chutes, les oiseaux, les plantes, enfin tout ce qui fait d'un site naturel ce qu'il est, n'appartient pas à une population donnée et encore moins à une poignée d'élus. Ce sont les êtres vivants de cette population donnée qui appartiennent à ce site. Et si vraiment il doit y avoir un propriétaire, et bien ce sont les générations futures à qui ce titre doit revenir.

Comment se fait-il que, lorsqu'une construction de l'homme est endommagée, l'on parle de vandalisme, alors que, lorsqu'un monument naturel soit brisé, l'on parle de progrès? Je ne suis pas d'accord avec cette vision Monsieur le Président. Quand bien même l'étiquette «développement durable» y soit apposé.

Parlons-en du développement durable. Cette notion qui, je l'espère, sera bientôt folklorique, semble avoir été créée de toutes pièces pour permettre au paradigme économique présent de continuer, en toute bonne conscience écologique maquillée. En effet, le principe de base qui devrait être examiné avant toute chose pour conclure au développement durable est la nécessité. Si le projet ne comble pas un réel besoin, il crée alors du superflu. Et du superflu, Monsieur le Président, ce n'est rien d'autre que du gaspillage.

Les avenues possibles pour éviter le gaspillage sont légions et sont toutes contenues dans une notion nommée l'optimisation, dont la manière la plus simple se nomme la réduction. Québec aurait tout avantage à commencer par investir dans la réduction des dépenses énergétiques, ce qui créerait tout autant de l'emploi. Parallèlement, l'optimisation devrait se poursuivre par la réutilisation. Je ne suis pas une grande spécialiste de l'énergie, mais les moyens sont tout aussi nombreux qu'inutilisés à ce niveau. Aussi, toutes les infrastructures déjà existantes en matière de production énergétiques devraient être remises à niveau avant de penser à en construire de nouvelles. J'ai lu des textes disant que simplement de remplacer les turbines des grosses centrales hydroélectriques telles LG2 par des turbines plus modernes augmenterait la

production énergétique de manière stupéfiante. Les partenariats entre barrages publics et privés sont aussi, semble-t-il, à optimiser. Et si vraiment une période de disette énergétique devait malgré tout se produire, ce qui ne semble pas être prévu de sitôt, la construction d'installations supplémentaires telles que celle prévue pour la chute Sainte-Anne pourrait très bien se réaliser rapidement, soit en un an et demi environ, ou moins j'en suis sûre, si l'urgence venait à se faire sentir.

J'ai écouté l'enregistrement audio de la séance spéciale de la présente commission qui a eu lieu le 27 mars dernier, faute de pouvoir m'y rendre en personne. J'y ai entendu toutes sortes d'informations qui suscitent des réactions dans mon interne. Le fait qu'il n'y ait pas eu de période de questions pour les citoyens et les citoyennes m'a déjà déçue, mais c'est surtout les propos de Messieurs Simon Gourdeau et Marc Dubeau qui m'ont heurtée.

Que Monsieur Dubeau mentionne que la décision de la Ministre du MRN, Martine Ouellet, de mettre fin au programme de mini-centrale soit une décision «idéologique» qui, compte tenu de son passé en faisant référence à Eau Secours, lui donne une autre raison d'aller de l'avant dans ce projet de mini-centrale sonne comme une vendetta bien idéologique à mes oreilles. Cela ne me semble ni raisonnable, ni prépondérant, surtout accompagné des propos de M. Gourdeau espérant être dans un pays où quand les chiffres ont raison la vérité a raison. Il est possible de faire dire n'importe quoi aux chiffres, surtout, comme je l'ai mentionné plus haut, quand on est bien équipés de fiscalistes comme l'est le promoteur.

Ils ont bien beau déclarer sans sourciller que le MRN n'a seulement mentionné qu'il n'a pas l'intention d'octroyer les forces hydrauliques, que leur projet apportera d'importants bénéfices, qu'il respecte le développement durable, que les chiffres du MRN sont erronés concernant les 24 millions par an, que les raisons économiques et de surplus ne tiennent pas la route, que c'est une mauvaise analyse de la filière qui a mené à l'abandon du programme, qu'ils ont remis des calculs à Madame Marois et que c'est un bon projet pour la communauté québécoise, tout cela ne change rien au fait que si cette même communauté québécoise, incluant les Premières Nations, était réellement consultée, je suis persuadée qu'ils feraient le saut.

Ils ont bien beau affirmer, en toute confiance de soi, que ce projet ne représente pas des pertes de 24 millions pour la collectivité québécoise, qu'il est conçu en fonction des composantes du développement durable et qu'il générera de la richesse, cela ne change rien au fait que ce projet n'est pas nécessaire et encore moins légitime. Ils ont bien beau, du haut de leur position, exprimer leurs attentes, soit que le gouvernement analyse ce projet inutilement destructeur selon les «vraies bases économiques» pour qu'il réalise enfin que c'est un bon projet, toujours pour cette communauté québécoise. Moi, ce que je mentionne, ce que je déclare et ce que j'affirme, c'est : qu'ils lui demandent donc ce qu'elle en pense à cette collectivité québécoise et ils verront bien! Ils verront bien que le Québec que nous voulons, nous voulons non seulement qu'il soit tourné vers les valeurs d'équité, de justice, d'environnement, mais nous voulons aussi contribuer à y prendre les décisions et à le construire à notre image!

Pour ce qui est de l'appui du milieu qui, à les écouter, semble si solide, je suis allée consulter le matériel informatif qui a été publicisé au sein de la population. J'ai pris connaissance du taux de participation aux séances publiques et à la signature du registre. Et je ferai ici quelque chose que je fais rarement : je donnerai un conseil. Il ne faut jamais sous-estimer le pouvoir de quelques citoyens et citoyennes. Un noyau de 6 personnes peut sembler tout à fait inoffensif,

mais il n'en faut pas plus, avec un peu de temps, pour informer réellement la population et provoquer ainsi une «opposition tardive». Nous n'en étions pas plus nombreux que cela ici, au Lac-St-Jean, lors des consultations publiques. Voyez par vous-même le tollé médiatique que nous avons réussi à construire, la vague d'appuis qui est venue de partout au Québec, l'opinion publique qui a basculé pour atteindre 61% de la population en faveur d'un arrêt immédiat des travaux. Un réseau sensible à la cause des citoyens et des citoyennes opposés à l'harnachement de leur rivière est maintenant bien tangible et toujours actif. Et quand une municipalité est aux prises avec un tel mouvement, ce n'est pas la joie. La répression policière s'installe, notamment aux séances publiques de conseil de Ville et de MRC, des familles sont déchirées, une multitude de citoyens et de citoyennes vivent dans le malaise, dû à leur travail au sein de la municipalité par exemple. Un genre d'omerta fait surface chez tous ceux et toutes celles qui sont réseautés de près ou de loin aux instances décisionnelles. Des chicanes peuvent éclater, dans tous les milieux, sans parler des états d'âmes parfois dépressifs qui en résultent. Ce que je vous rapporte ici est bien réel. Tout ceci a lieu, présentement, dans mon patelin et ce n'est pas joyeux tous les jours.

La partie du promoteur qui est publique aurait tout intérêt à se réjouir du fait qu'aucune pénalité ne peut être exercée en cas de non-respect de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires au contrat d'achat avec Hydro-Québec, à mettre ses méninges au service de négocier intelligemment les indemnités prévues ainsi qu'à dépenser son énergie à développer un projet novateur et structurant permettant le réel développement socioéconomique pour sa communauté. La partie du promoteur qui est privée aurait tout intérêt à se retirer du projet de mini-centrale dès maintenant, afin d'éviter que les opposants ne cherchent trop de poux sur leur cas, au risque d'en trouver, ainsi que des dépenses futures qui ne seront fort probablement jamais indemnisées, surtout en cas de mobilisation de la population.

Monsieur le Président, s'il est vrai que la Commission du BAPE doit analyser la justification du projet, ce sur quoi elle repose, et qu'elle dispose de toute la latitude d'examiner le dossier sur toutes les facettes qu'elle juge importante, je considère que j'aurai la satisfaction de lire, d'ici la mi-juillet maximum, un rapport défavorable à ce projet de mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim. J'aurai aussi la chance d'aller visiter ce site, d'y voir une rivière libre, et peut-être de m'y consoler un peu, si mes efforts ne portent pas fruit à Val-Jalbert, si le veau d'or gagne cette partie du jeu.

Merci de votre attention,

Marie-Claude Paris Tanguay